

SECTION DES BIBLIOTHEQUES SPECIALISEES

Présentation des travaux

La section des bibliothèques spécialisées a entendu trois communications reflétant plus des expériences personnelles que des politiques communes de formation professionnelle.

Madame J. Viaux (Forney) a décrit ce qu'elle avait fait et ce qu'elle désirerait voir accomplir. Au premier rang de ce qu'elle a fait, un film dans lequel elle décrit le cheminement du lecteur à travers la bibliothèque. Ce film est à la disposition de tous ceux qui voudraient s'en servir à des fins pédagogiques (CAFB, ENSB, Ecole des Chartes, etc.). Depuis de longues années, elle organise, trois fois par semaine, des visites de deux heures avec des lecteurs qu'elle commence par « confesser » et à qui elle fait faire ensuite le trajet du livre. Ainsi, l'utilisateur connaissant le fonctionnement de la bibliothèque est plus à même d'en connaître son utilisation.

Mais Madame Viaux voudrait encore réaliser deux objectifs :

1) Des audio-guides, certains décrivant l'ensemble de la bibliothèque, d'autres expliquant les fonds particuliers ou les catalogues spéciaux.

2) Des montages audio-visuels axés sur les fonds de la bibliothèque ou sur les divers services (photocopie, photographie, prêt, administration, etc.).

Mademoiselle A.-M. Rabant (Conseil d'Etat) a parlé de son expérience au sein d'une bibliothèque dont les utilisateurs ont un très haut niveau de compétence. Elle a réussi à faire admettre la nécessité d'une visite d'initiation et à faire adopter des techniques nouvelles : microfiches et utilisation d'un terminal d'ordinateur. C'est ainsi que, peu à peu, non seulement le personnel, mais aussi les nouveaux auditeurs du Conseil d'Etat, recevront, soit sur place, soit à l'ENA, une formation adaptée à l'utilisation de ces techniques nouvelles.

Monsieur J.-M. Léri (Bibliothèque historique de la ville de Paris) a présenté les résultats d'une enquête sur les guides de lecteur dans les bibliothèques spécialisées. Ces guides sont relativement décevants, car si l'initiateur n'explique pas en détail le fonctionnement de sa bibliothèque, l'utilisateur ne se sert pas du guide. C'est pourquoi, il semble qu'on se dirige vers un type de guide très simplifié compréhensible d'un seul coup d'œil (feuille volante ou dépliant) comprenant :

- un plan détaillé des lieux
- un texte en trois parties :
 - a. une présentation générale des fonds
 - b. les renseignements pratiques (horaires, photocopie, fermeture, etc.)
 - c. description des fichiers.

Jean-Marc Léri.

Rappelons que le texte de la motion BS a été adopté comme motion ABF en Assemblée générale (cf. p. 87).